

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE
086-218601748-20220628-95_D2022-DE
Regu le 30/06/2022

DESIGNATION	Tarifs au 1er sept.2021	TARIFS SEPTEMBRE 2022	Observations
ECOLE DE NAINTRÉ - Fréquentation - communes extérieures			
Fréquentation des Ecoles de Naintré par les communes extérieures :			
Le principe de calcul de participation s'établit avec un nombre minimum de 3 enfants par commune	48,00 €	48,00 €	
RAMASSAGE SCOLAIRE – ECOLES de NAINTRÉ			
Participation trimestrielle			
-par enfant :	40,00 €	40,00 €	
-A partir du 3e enfant et suivants	20,00 €	20,00 €	
Participation mensuelle pour une utilisation ponctuelle du service			
-par enfant :	20,00 €	20,00 €	
ECOLE MUNICIPALE DE DESSIN			
Enfants et adultes de Naintré (prix par trimestre)			
-1er enfant	25,00 €	25,00 €	
-2e enfant	25,00 €	25,00 €	
-3e enfant et suivants	12,50 €	12,50 €	
-adulte (18 ans et +)	50,00 €	50,00 €	
Enfants et adultes hors commune (prix par trimestre) :			
-1er enfant	30,00 €	30,00 €	
-2e enfant	30,00 €	30,00 €	
-3e enfant et suivants	15,00 €	15,00 €	
-adulte (18 ans et +)	60,00 €	60,00 €	

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SÉANCE DU
28 juin 2022

Le Maire
C. MICHAU



TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE

086-218601748-20220628-95_D2022-DE
Regu le 30/06/2022

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH	Tarifs au 1er sept.2021	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2022	Observations
ENFANTS de NAINTRÉ – JOURNEES ENTIERES – VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDI			
Accueil de 8 heures : de 9 H à 17 H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	3,75 €	3,79 €	
Quotient compris entre 301 et 600 €	5,80 €	5,86 €	
Quotient compris entre 601 et 950 €	8,25 €	8,33 €	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	10,40 €	10,61 €	
quotient compris entre 1301 et 1600 €	11,40 €	11,63 €	
Quotient supérieur à 1600 €	11,90 €	12,14 €	
Accueil de 12 H 30 maximum			
Avec cette formule les enfants sont accueillis de 9H à 17H avec possibilité d'accueil de 6H30 à 9H et/ou de 17H à 19H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	5,80 €	5,86 €	
Quotient compris entre 301 et 600 €	7,75 €	7,83 €	
Quotient compris entre 601 et 950 €	10,20 €	10,30 €	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	12,40 €	12,65 €	
Quotient compris entre 1301 et 1600 €	13,45 €	13,72 €	
Quotient supérieur à 1600 €	14,45 €	14,74 €	

Pour l'ensemble des tarifs ALSH : application d'une réduction de 50 % pour les familles à partir du 3e enfant et suivants

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE
086-218601748-20220628-95_D2022-DE
Regu le 30/06/2022

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH	Tarifs au 1er sept.2021	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2022	Observations
ENFANTS de NAINTRÉ – Tarif préférentiel SEMAINE – VACANCES SCOLAIRES			
Accueil de 8 heures : de 9 H à 17 H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	15,00 €	15,15 €	
Quotient compris entre 301 et 600 €	23,20 €	23,43 €	
Quotient compris entre 601 et 950 €	33,00 €	33,33 €	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	41,60 €	42,43 €	
Quotient compris entre 1301 et 1600 €	45,60 €	46,51 €	
Quotient supérieur à 1600 €	47,60 €	48,55 €	
Accueil de 12 H 30 maximum			
Avec cette formule les enfants sont accueillis de 9H à 17H avec possibilité d'accueil de 6H30 à 9H et/ou de 17H à 19H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	23,20 €	23,43 €	
Quotient compris entre 301 et 600 €	31,00 €	31,31 €	
Quotient compris entre 601 et 950 €	40,80 €	41,21 €	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	49,60 €	50,59 €	
quotient compris entre 1301 et 1600 €	53,80 €	54,88 €	
Quotient supérieur à 1600 €	57,80 €	58,96 €	

Pour l'ensemble des tarifs ALSH : application d'une réduction de 50 % pour les familles à partir du 3e enfant et suivants

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE

086-218601748-20220628-95_D2022-DE
Regu le 30/06/2022

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH	Tarifs au 1er sept.2021	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2022	Observations
ENFANTS de NAINTRÉ – DEMI JOURNEES AVEC REPAS – MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES			
Accueil de 5 heures avec repas : de 9 H à 14H ou de 11H30 ou 12H à 17H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	3,25 €	3,28 €	
Quotient compris entre 301 et 600 €	5,30 €	5,35 €	
Quotient compris entre 601 et 950 €	6,50 €	6,57 €	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	7,60 €	7,75 €	
Quotient compris entre 1301 et 1600 €	8,00 €	8,16 €	
Quotient supérieur à 1600 €	8,30 €	8,47 €	
Accueil de 7H30 maximum avec repas : de 6H30 à 14H ou de 11H30 ou 12h00 à 19H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	3,55 €	3,59 €	
Quotient compris entre 301 et 600 €	5,60 €	5,66 €	
Quotient compris entre 601 et 950 €	8,00 €	8,08 €	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	9,55 €	9,74 €	
Quotient compris entre 1301 et 1600 €	9,95 €	10,15 €	
Quotient supérieur à 1600 €	10,40 €	10,61 €	

Pour l'ensemble des tarifs ALSH : application d'une réduction de 50 % pour les familles à partir du 3e enfant et suivants

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE
086-218601748-20220628-95_D2022-DE
Regu le 30/06/2022

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH	Tarifs au 1er sept.2021	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2022	Observations
ENFANTS HORS COMMUNE - JOURNEES ENTIERES – VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDI			
Accueil de 8 heures : de 9 H à 17 H			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	11,90 €	12,14 €	
Quotient supérieur à 700 €	17,50 €	17,85 €	
Accueil de 12H30 maximum <i>Avec cette formule les enfants sont accueillis de 9H à 17H Avec possibilité d'accueil de 6H30 à 9H et/ou de 17H à 19H</i>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	14,40 €	14,74 €	
Quotient supérieur à 700 €	19,55 €	19,94 €	
ENFANTS HORS COMMUNE – Tarif préférentiel SEMAINE – VACANCES SCOLAIRES			
Accueil de 8 heures : de 9 H à 17 H			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	47,60 €	48,55 €	
Quotient supérieur à 700 €	70,00 €	71,40 €	
Accueil de 12H30 maximum <i>Avec cette formule les enfants sont accueillis de 9H à 17H avec possibilité d'accueil de 6H30 à 9H et/ou de 17H à 19H</i>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	57,60 €	58,96 €	
Quotient supérieur à 700 €	78,20 €	79,76 €	
ENFANTS HORS COMMUNE – DEMI JOURNEES AVEC REPAS – MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES			
Accueil de 5 H avec repas <i>de 9 H à 14 H ou de 11H30 ou 12H à 17 H</i>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	8,30 €	8,47 €	
Quotient supérieur à 700 €	14,45 €	14,74 €	
Accueil de 7H30 maximum avec repas <i>De 6H30 à 14 H ou de 11 H 30 ou 12h00 à 19 H</i>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	10,40 €	10,61 €	
Quotient supérieur à 700 €	16,50 €	16,83 €	

Pour l'ensemble des tarifs ALSH : application d'une réduction de 50 % pour les familles à partir du 3e enfant et suivants

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE

086-218601748-20220628-95_D2022-DE
Regu le 30/06/2022

ACCUEIL PERISCOLAIRE	Tarifs au 1er sept.2021	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2022	Observations
ENFANTS domiciliés à NAINTRÉ			
Quotient inférieur ou égal à 700 €			
-Matin : moins d'une heure	1,35 €	1,36 €	
-Soir : moins d'une heure	1,55 €	1,57 €	
-Matin : plus d'une heure	2,70 €	2,73 €	
-Soir : plus d'une heure	2,90 €	2,92 €	
Quotient supérieur à 700 €			
-Matin : moins d'une heure	1,55 €	1,58 €	
-Soir : moins d'une heure	1,75 €	1,79 €	
-Matin : plus d'une heure	2,90 €	2,96 €	
-Soir : plus d'une heure	3,10 €	3,16 €	
ENFANTS domiciliés hors COMMUNE			
-Matin : moins d'une heure	1,55 €	1,58 €	
-Soir : moins d'une heure	1,75 €	1,79 €	
-Matin : plus d'une heure	2,90 €	2,96 €	
-Soir : plus d'une heure	3,10 €	3,16 €	

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE

086-218601748-20220628-95_D2022-DE
Regu le 30/06/2022

RESTAURATION SCOLAIRE TARIF des REPAS	Tarifs au 1er sept.2021	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2022	Avec PAI
ENFANTS de NAINTRÉ			
Quotient familial inférieur ou égal à 300 €	1,00 €	1,00 €	0,25 €
Quotient compris entre 301 et 600 €	1,00 €	1,00 €	0,25 €
Quotient compris entre 601 et 950 €	3,36 €	3,36 €	0,84 €
Quotient compris entre 951 et 1300 €	4,04 €	4,04 €	1,01 €
Quotient compris entre 1301 et 1600 €	4,37 €	4,37 €	1,09 €
Quotient supérieur à 1 600 €	4,49 €	4,49 €	1,12 €

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE
 086-218601748-20220628-95_D2022-DE
 Regu le 30/06/2022

MENUS TYPE fournis par la cuisine centrale aux différents organismes, associations...	Tarifs au 1er sept.2021	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2022	Observations
FOURNITURE DIVERS REPAS			
Aux ECOLES PUBLIQUES de Naintré			
Repas aux enseignants	5,60 €	5,60 €	
A la CRECHE			
Repas enfant	3,15 €	3,15 €	
Autres Repas			
Employés communaux	5,50 €	5,50 €	
Stagiaires (hors stage découverte)	3,70 €	3,70 €	
Stagiaires en classe de 3e (stage découverte)	gratuit	gratuit	
Repas services municipaux (repas obligatoire sur place)	5,40 €	5,40 €	
Emmaüs	4,70 €	4,70 €	
Repas organismes extérieurs	8,00 €	8,00 €	

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE

086-218601748-20220628-95_D2022-DE
Regu le 30/06/2022

TARIFS REMUNERATION INTERVENTIONS			
Désignation	Tarifs au 1er juillet.2021	TARIFS au 1er JUILLET 2022	Observations
POINT JEUNES et ALSH / Animation - tarif journalier (pour les saisonniers)			
Directeur	72,00 €	72,00 €	
Directeur adjoint	56,65 €	56,65 €	
Directeur adjoint stagiaire	54,00 €	54,00 €	
Animateur diplômé avec 2 ans d'expérience ou avec des diplômes spécifiques dans l'animation	55,00 €	55,00 €	
Animateur diplômé	51,00 €	51,00 €	
Animateur non diplômé	42,00 €	42,00 €	
Animateur stagiaire BAFA / BAFD	45,00 €	45,00 €	
<i>supplément par nuit</i>	13,00 €	13,00 €	
<i>1/2 journée = 50 % du tarif journalier</i>			
<i>supplément aux tarifs ci-dessus par dimanche travaillé</i>	16,00 €	16,00 €	

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

AR PREFECTURE

086-218601748-20220628-95_D2022-DE
Regu le 30/06/2022

POINT JEUNES				
Adhésion à l'année (jeunes de 11 à 18 ans)				
	Tarifs au 1er juillet 2021		Tarif au 1er juillet 2022	
	Année scolaire	Pour 6 mois	Année scolaire	Pour 6 mois
Pour le 1 ^{er} jeune	15,00 €	10,00 €	15,00 €	10,00 €
Pour 2 jeunes de la même famille	25,00 €	15,00 €	25,00 €	15,00 €
Pour 3 jeunes de la même famille	30,00 €	25,00 €	30,00 €	25,00 €
Autre adhésion				
pour les jeunes hors commune fréquentant occasionnellement le point jeunes pendant les vacances scolaires (de séjour en famille ou chez des amis)				
	Au 1er juillet 2021	TARIFS au 1er JUILLET 2022		
Par semaine	5.00 €	5,00 €		

1/2 journée = 50 % du tarif journalier